



## MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

**Au Conseil communal  
d'Ormont-Dessous**

Le Sépey, le 25 octobre 2012

### **PREAVIS N° 17/2012**

#### ***Vente d'une surface de terrain constructible sise sur le territoire de la commune de Leysin***

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour objet de proposer au Conseil communal la vente d'une surface de terrain constructible à détacher de la parcelle RF 1024 (zone hameaux) située au lieu-dit « Crette » sur le territoire de la commune de Leysin, propriété de la commune d'Ormont-Dessous.

#### **2. Préambule**

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mai 2012, le Conseil communal a adopté le préavis 2/2012 « Vente de parcelles sises sur le territoire de la commune de Leysin RF 1013, RF 1024 et RF 1643 et bâtiment ECA 562 ».

Avec l'acceptation du préavis 2/2012, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à vendre la superficie en zone agricole de la parcelle RF 1024.

Dans ce même préavis, la Municipalité informait le Conseil communal que : *la zone à bâtir de la parcelle RF 1024, d'une surface d'environ 2'626 m<sup>2</sup>, reste propriété de la commune et peut faire l'objet d'un morcellement où 3 parcelles constructibles pourraient voir le jour et être vendues au prix du marché, à savoir plus de Fr. 200.- le mètre carré.*

Pour rappel, l'architecte mandaté par les personnes intéressées à acquérir les deux surfaces de terrain situées en bas de la parcelle (env. 700 m<sup>2</sup> et env. 520 m<sup>2</sup>) a présenté à la Municipalité un projet de fractionnement pour 4 parcelles (voir ci-dessous), sachant que les deux surfaces situées en haut de la parcelle (env. 640 m<sup>2</sup> et 742 m<sup>2</sup>) peuvent être réunies pour n'en faire qu'une.



## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

- Vu** le préavis municipal no 17/2012 du 25 octobre 2012,
- Ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- **d'autoriser la Municipalité à vendre à Mme Sara Romero une surface de terrain d'environ 640 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle RF 1024 sise au lieu-dit « Crette » sur le territoire de la commune de Leysin ;**
- **de fixer le prix de vente à Fr. 220.- le mètre carré, frais de notaire et opérations préliminaires à charge de l'acquéreur ;**
- **d'autoriser la Municipalité à signer l'acte de vente.**

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

 La Syndic Annie Oguey		 La Secrétaire Isabelle Mermod Gross
---	--	---

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2012

Délégué municipal : M. Philippe Morier